

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 sept. 2022

Date d'édition: 18 mai 2023

Version: 3

Page 1/12

Vuse ePod Dark Cherry 0mg/ml (Vivid Core Upgrade)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Vuse ePod Dark Cherry 0mg/ml (Vivid Core Upgrade)

Autres désignations:

Vuse Pro ePod Dark Cherry 0mg/ml
Vuse Pro Dark Cherry 0mg/ml
Vuse Dark Cherry 0mg/ml
Vuse Pro ePod Cherry 0mg/ml
Vuse Pro Cherry 0mg/ml
Vuse ePod Cherry 0mg/ml
NV22-POD-2282

UFI:

9M6Q-7D8T-TVD8-DC8A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Liquides électroniques pour cigarettes électroniques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

TDR d.o.o

Obala Vladimira Nazora 1
52210 Rovinj
Croatia

Téléphone: +385 052 844 000

E-mail: sds-eliqoid@bat.com

Fournisseur:

Nicoventures Trading Ltd

1 Water Street
WC2R 3LA London
United Kingdom

Téléphone: +44 (0)207 845 1000

E-mail: sds-eliqoid@bat.com

Site web: www.nicoventures.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: +44 1235 239670 ; Centre Antipoisons Belge: +32 (0)70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Skin Sens. 1)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation

Mention d'avertissement: Attention

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 sept. 2022

Date d'édition: 18 mai 2023

Version: 3

Page 2/12

Vuse ePod Dark Cherry 0mg/ml (Vivid Core Upgrade)

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Alcool benzylique; Aldéhyde benzoïque; Pipéronal
; Furanéol; Damascénone (Béta-)

Consignes en cas de risques pour la santé

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conseils de prudence Evacuation

P501 Éliminer la cartouche usagée conformément à la réglementation locale, régionale ou nationale.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119492630-38-0000	Alcool benzylique Acute Tox. 4 (H302, H332), Eye Irrit. 2 (H319), Skin Sens. 1 (H317) ⚠ Attention	2 - ≤ 4 pds %
n°CAS: 100-52-7 N°CE: 202-860-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119455540-44-0000	Aldéhyde benzoïque Acute Tox. 4 (H302, H332), Aquatic Chronic 3 (H412), Eye Irrit. 2 (H319), STOT SE 3 (H335), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1 (H317) ⚠ Attention	0 - ≤ 0,4 pds %
n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119983608-21-0000	Pipéronal Skin Sens. 1B (H317) ⚠ Attention	0 - ≤ 0,2 pds %
n°CAS: 23726-93-4 N°CE: 245-844-2	Damascénone (Béta-) Aquatic Chronic 2 (H411), Skin Irrit. 2 (H315), Skin Sens. 1A (H317) ⚠ Attention	0 - ≤ 0,05 pds %
n°CAS: 3658-77-3 N°CE: 222-908-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120754473-52-0000	Furanéol Acute Tox. 4 (H302), Eye Dam. 1 (H318), Skin Corr. 1B (H314), Skin Sens. 1A (H317) ⚠ Danger	0 - < 0,04 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 sept. 2022

Date d'édition: 18 mai 2023

Version: 3

Page 3/12

Vuse ePod Dark Cherry 0mg/ml (Vivid Core Upgrade)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de malaise.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques.

Si le produit est chauffé à une température supérieure à 130 °C, des produits de décomposition, y compris du formaldéhyde et d'autres carbonyles, peuvent se former. Une exposition à ces substances peut entraîner une irritation des yeux, du nez et de gorge, une congestion ou un écoulement nasal, des maux de tête ou de gorge, une sensation d'oppression dans la poitrine, une éruption cutanée, des difficultés respiratoires, un sifflement et/ou des crises d'asthme fréquentes et graves. Dans les cas sévères, une hypotension, une arythmie, une respiration irrégulière et une perte de conscience peuvent survenir.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

À L'ATTENTION DU PERSONNEL MÉDICAL UNIQUEMENT : En cas d'empoisonnement grave au formaldéhyde (voir ci-dessus les circonstances particulières dans lesquelles cela peut se produire à la suite d'une dégradation du produit à haute température), retirer les vêtements et les laver à grande eau. Le formaldéhyde en solution est corrosif et, sous forme de gaz, irritant et très réactif. Il convient d'irriguer les yeux avec du sérum physiologique ou un cristalloïde équivalent, idéalement sous anesthésie locale. La présence de formaldéhyde dans le corps peut être détectée à l'aide d'un test épicutané. Dans la mesure où un empoisonnement peut entraîner des complications graves, il est important de consulter immédiatement un médecin en cas de suspicion.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur à sec, Dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool, Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

En cas d'incendie: Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NO_x), Formaldéhyde

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 sept. 2022

Date d'édition: 18 mai 2023

Version: 3

Page 4/12

Vuse ePod Dark Cherry 0mg/ml (Vivid Core Upgrade)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Ne pas entrer dans les zones de stockage, de manutention et de production sans autorisation.

Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Procédures d'urgence:

Ne pas marcher sur le produit répandu et éviter toute forme de contact. Ventiler la zone concernée s'il est sûr de le faire. Évacuer immédiatement la zone de danger et suivre les procédures d'urgence en vigueur sur le lieu de travail.

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Colmater les bouches de canalisations.

Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Autres informations:

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Évacuation: voir rubrique 13

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas utiliser au-dessus des températures suivantes: 50 °C / 122 °F. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Substances fortement oxydantes

Mesures de protection incendie:

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Tenir à l'écart de: Forte chaleur, Radiations UV/rayonnement solaire. Ne pas stocker à des températures de plus de 50 °C / 122 °F. Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 sept. 2022

Date d'édition: 18 mai 2023

Version: 3

Page 5/12

Vuse ePod Dark Cherry 0mg/ml (Vivid Core Upgrade)

Informations sur l'entreposage commun:

Tenir à l'écart de: Substances fortement oxydantes

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 10 - Liquides combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	22 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	5,4 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	110 mg/m ³	① DNEL salarié ② Aiguë - inhalation, effets systémiques
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	27 mg/m ³	① DNEL Consommateur ② Aiguë - inhalation, effets systémiques
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	8 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	40 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② aigu-dermique, effets systémiques
Aldéhyde benzoïque n°CAS: 100-52-7 N°CE: 202-860-4	9,8 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
Aldéhyde benzoïque n°CAS: 100-52-7 N°CE: 202-860-4	9,8 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets locaux
Aldéhyde benzoïque n°CAS: 100-52-7 N°CE: 202-860-4	1,14 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7	17,6 mg/m ³	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 sept. 2022

Date d'édition: 18 mai 2023

Version: 3

Page 6/12

Vuse ePod Dark Cherry 0mg/ml (Vivid Core Upgrade)

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7	2,5 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	1 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	0,1 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	39 mg/L	① PNEC Station d'épuration
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	5,27 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	0,527 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9	0,456 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
Aldéhyde benzoïque n°CAS: 100-52-7 N°CE: 202-860-4	0,002 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Aldéhyde benzoïque n°CAS: 100-52-7 N°CE: 202-860-4	0,0002 mg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
Aldéhyde benzoïque n°CAS: 100-52-7 N°CE: 202-860-4	7,59 mg/L	① PNEC Station d'épuration
Aldéhyde benzoïque n°CAS: 100-52-7 N°CE: 202-860-4	0,022 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Aldéhyde benzoïque n°CAS: 100-52-7 N°CE: 202-860-4	0,0022 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Aldéhyde benzoïque n°CAS: 100-52-7 N°CE: 202-860-4	0,003 mg/kg	① PNEC terre, eau douce
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7	2,5 µg/L	① PNEC Eaux, Eau douce
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7	0,25 µg/L	① PNEC Eaux, Eau de mer
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7	10 mg/L	① PNEC Station d'épuration
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7	0,0119 mg/kg	① PNEC sédiment, eau douce
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7	0,00119 mg/kg	① PNEC sédiment, eau de mer
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7	0,84 mg/kg	① PNEC terre, eau douce

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 sept. 2022

Date d'édition: 18 mai 2023

Version: 3

Page 7/12

Vuse ePod Dark Cherry 0mg/ml (Vivid Core Upgrade)

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374). Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection respiratoire:

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: jaune

Odeur: fruité

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	4,2		② en solution aqueuse 10%
Point de fusion	<i>non déterminé</i>		
Point de congélation	<i>non déterminé</i>		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<i>non déterminé</i>		
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>		
Point éclair	93,5 °C		
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>		
Température d'auto-inflammation	<i>non déterminé</i>		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non déterminé</i>		
Pression de vapeur	<i>non déterminé</i>		
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>		
Densité	1,1447 g/mL		
Densité relative	<i>non déterminé</i>		
Densité apparente	<i>non déterminé</i>		
Solubilité dans l'eau	<i>non déterminé</i>		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, dynamique	171,4 cP	25 °C	
Viscosité, cinématique			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 sept. 2022

Date d'édition: 18 mai 2023

Version: 3

Page 8/12

Vuse ePod Dark Cherry 0mg/ml (Vivid Core Upgrade)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

10.5. Matières incompatibles

Substances fortement oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Si le produit est chauffé à une température supérieure à 130 °C, des produits de décomposition, y compris du formaldéhyde et d'autres carbonyles, peuvent se former.

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9
DL50 par voie orale: 1 620 mg/kg (Rat)
DL50 dermique: >2 000 mg/kg
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): 4,18 mg/L 4 h (Rat)
Aldéhyde benzoïque n°CAS: 100-52-7 N°CE: 202-860-4
DL50 par voie orale: 1 300 mg/kg (Rat)
DL50 dermique: >2 000 mg/kg
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (poussières/brouillard): ≥1 - ≤5 mg/L 4 h (Rat) OCDE 436
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7
DL50 par voie orale: =2 700 mg/kg (Rat) OCDE 401
Furanéol n°CAS: 3658-77-3 N°CE: 222-908-8
DL50 par voie orale: 2 320 mg/kg (Rat) OCDE 401

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 sept. 2022

Date d'édition: 18 mai 2023

Version: 3

Page 9/12

Vuse ePod Dark Cherry 0mg/ml (Vivid Core Upgrade)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9
CL50: 460 mg/L 4 d (poisson, Tête de boule)
CL50: 230 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 202
NOEC: 48,897 mg/L QSAR
NOEC: 51 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 211
NOEC: 310 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OCDE 201
ErC₅₀: 770 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OCDE 201
Aldéhyde benzoïque n°CAS: 100-52-7 N°CE: 202-860-4
CL50: 1,07 mg/L 4 d (poisson, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)) OCDE 203
CE50: 16,2 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) QSAR
CE50: 23,065 mg/L 4 d (Algues/plantes aquatiques) QSAR
NOEC: 0,12 mg/L (poisson, Tête de boule)
NOEC: 20 mg/L (Algues/plantes aquatiques) OCDE 201
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7
CE50: 2,5 mg/L 4 d (poisson, Cyprinus carpio (Carpe)) OCDE 203
CE50: 52 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 202
NOEC: 1,1 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OCDE 201
ErC₅₀: 31 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OCDE 201
Furanéol n°CAS: 3658-77-3 N°CE: 222-908-8
CE50: 6,8 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (puce d'eau géante)) OCDE 202
CE50: 194,04 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Desmodesmus subspicatus) OCDE 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9
Biodégradation: Oui, rapide
Aldéhyde benzoïque n°CAS: 100-52-7 N°CE: 202-860-4
Biodégradation: Oui, rapide
Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7
Biodégradation: Oui, rapide
Furanéol n°CAS: 3658-77-3 N°CE: 222-908-8
Biodégradation: Oui, rapide

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Alcool benzylique n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9
Log K_{ow}: 1,1
Facteur de bioconcentration (FBC): 1,37
Aldéhyde benzoïque n°CAS: 100-52-7 N°CE: 202-860-4
Log K_{ow}: 1,48

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 sept. 2022

Date d'édition: 18 mai 2023

Version: 3

Page 10/12

Vuse ePod Dark Cherry 0mg/ml (Vivid Core Upgrade)

Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7

Log K_{ow}: 1,05

Furanéol n°CAS: 3658-77-3 N°CE: 222-908-8

Log K_{ow}: 0,95

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Alcool benzyle n°CAS: 100-51-6 N°CE: 202-859-9

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Aldéhyde benzoïque n°CAS: 100-52-7 N°CE: 202-860-4

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Pipéronal n°CAS: 120-57-0 N°CE: 204-409-7

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Damascénone (Béta-) n°CAS: 23726-93-4 N°CE: 245-844-2

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

Furanéol n°CAS: 3658-77-3 N°CE: 222-908-8

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Pour l'élimination des déchets, contacter les autorités compétentes.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 sept. 2022

Date d'édition: 18 mai 2023

Version: 3

Page 11/12

Vuse ePod Dark Cherry 0mg/ml (Vivid Core Upgrade)

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.4. Groupe d'emballage			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.5. Dangers pour l'environnement			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour les mélanges.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

16.2. Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DNEL	dose dérivée sans effet
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EN	Norme européenne
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 26 sept. 2022

Date d'édition: 18 mai 2023

Version: 3

Page 12/12

Vuse ePod Dark Cherry 0mg/ml (Vivid Core Upgrade)

QSAR Relation quantitative structure-activité
REACH Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN Organisation des Nations unies

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

European Chemicals Agency, <http://echa.europa.eu/>

Umweltbundesamt, <http://webigoletto.uba.de/rigoletto>

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Sensibilisation respiratoire ou cutanée (Skin Sens. 1)	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Aucune donnée disponible